



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Durée du congé maternité d'une mère d'un enfant handicapé

Question écrite n° 23292

## Texte de la question

M. Sébastien Leclerc attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur la question de la durée congé maternité des femmes qui accouchent d'un enfant porteur de handicap. Actuellement l'allongement du congé maternité est prévu pour les naissances multiples, il lui demande ce qu'il en est pour la naissance d'enfants porteurs de handicap décelé à la naissance ou avant la naissance. Si il existe le congé de présence parentale qui permet de bénéficier d'une réserve de congés ouvrés, utilisé par un salarié pour s'occuper d'un enfant à charge atteint d'un handicap, la présence du parent est indispensable pour la prise en charge pluridisciplinaire et parfois très contraignante. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est la position du Gouvernement sur la question de prise financière du handicap dès la naissance et de l'allongement automatique du congé maternité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Leclerc](#)

**Circonscription :** Calvados (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23292

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2019](#), page 8429

**Question retirée le :** 1er septembre 2020 (Fin de mandat)